

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2008

DÉCISION N° 2008 / 27 / GPMH / 2

**PROJET D'EXTENSION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES
ET DE PROLONGEMENT DU GRAND CANAL DU HAVRE
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE**

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants,
 - vu le Code de l'environnement en son article R. 121-7,
 - vu la lettre de saisine du Directeur général du Grand Port Maritime du Havre en date du 27 octobre 2008, reçue le 29 octobre 2008 et le dossier joint concernant le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre,
 - vu la décision n° 2008/26/GPMH/1 du 3 décembre 2008 décidant l'organisation d'un débat public,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

M. Claude GUILLERME est nommé Président de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Grand Port Maritime du Havre.

Le Président



Philippe DESLANDES